AREP
HAUTS-DE-FRANCE

Parc de la Haute Borne - 70 avenue de l'Harmonie - 59650 Villeneuve d'Ascq - 03 20 07 96 18 - contact@arephautsdefrance.fr

ACCÉLÉRER LA PRODUCTION DES COMPTES

Comment accélérer la production des comptes annuels dans les établissements de l'enseignement privé

PUBLIC
Chefs d'Etablissement, Directeurs Administratifs et Financiers, Responsables Administratifs et Financiers, Attachés de Gestion, Comptables.

PRÉREQUIS
Cette formation ne nécessite pas de prérequis. Cependant elle s'adresse principalement aux salariés des établissements de l'enseignement privé touchant au domaine comptable et de gestion.

MODALITÉS D'ADMISSION
Signature de la convention de formation.

DÉLAI D'ACCÈS
10 jours ouvrés

OBJECTIFS
- Planifier et réaliser les travaux de révision comptable.
- Structurer un dossier de contrôle adapté au secteur et mettre en place des techniques d'auto-contrôle.
- Préparer au mieux le dossier comptable avant l'intervention de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
- Pédagogie active et participative reposant sur des échanges avec les stagiaires.
- Apports théoriques, synthèse, exercices pratiques, mises en situation.
- Livret de formation remis à chaque stagiaire ;
- Connexion internet, vidéo projecteur, paper board

MOYENS D'ENCADREMENT
L'animation de la formation est assurée par un expert KPMG Academy

NOMBRE DE PARTICIPANTS
6 à 12 participants.

DATES DE LA FORMATION
Consulter les dates sur notre site :
https://www.arephautsdefrance.fr/

DURÉE
14 heures.
De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

TYPE DE SESSION
Intra

MODALITES D'EVALUATION
Questionnaire d'évaluation des acquis.

VALIDATION
Attestation de formation.

TARIF
600 € Net par stagiaire.

LIEU*
AREP Hauts de France
Parc de la Haute Borne, 70 avenue de l'Harmonie - 59650 Villeneuve d'Ascq
** Possibilité de programmer la session dans votre établissement*

ACCESSIBILITÉ
- Locaux conformes à la réglementation E.R.P., accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Adaptation pédagogique possible pour les personnes en situation de handicap, tutorée par le référent handicap de la structure

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE
Xavier Floquet - Tél. 03.20.07.96.18

PROGRAMME

LES OBLIGATIONS COMPTABLES

Les sources du droit applicable aux OGEC :

- Les comptes annuels
- Le schéma d'organisation comptable
- L'annexe
- La spécificité comptable de l'enseignement privé
- Les tableaux de synthèse de fin d'exercice

LE CONTRÔLE INTERNE

- Les conditions préalables à un bon arrêté
- La définition du contrôle interne
- Les fonctions du contrôle interne
- Les avantages du contrôle interne
- Les limites du contrôle interne
- Les principes d'organisation du contrôle interne

LES CONTRÔLES GÉNÉRAUX

Les aspects juridiques :

- Les statuts
- Les registres des procès-verbaux des conseils d'administration
- Les registres des procès-verbaux des assemblées générales
- Les principaux contrats qui lient l'association

La notion de contrôle comptable :

- Les objectifs du contrôle comptable
- Le principe d'organisation du contrôle
- Les vérifications détaillées
- Les moyens et méthodes de contrôle
- L'exécution des contrôles

LE CALENDRIER

- Le calendrier d'année de la gestion

LES PRECONISATIONS PRATIQUES

- Le dossier permanent
- Le dossier annuel

LES DOSSIERS DE CONTRÔLE

- Les fonds propres – subventions – provisions
- Les immobilisations
- Les stocks
- Les achats/fournisseurs
- Le social
- Les impôts et taxes
- Les opérations financières
- Les éléments exceptionnels
- Les autres comptes et l'annexe

95,91%
DE STAGIAIRES SATISFAITS *

93,92%
DE VALIDATION DES ACQUIS *

* Moyenne issue de la consolidation des indicateurs de performance de l'AREP Hauts-de-France pour l'année 2022-2023